



COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de relance : pôle sportif d'excellence multidisciplinaire en Wallonie

Le projet de pôle sportif d'excellence multidisciplinaire s'inscrit dans la perspective d'un Plan ambitieux pour la relance de la Wallonie. Celui-ci fait partie intégrante des objectifs fixés et répond à la volonté d'améliorer les conditions d'entraînement des sportifs de haut niveau. Plus de 91 millions d'euros sont consacrés à ce projet.

Contexte

Actuellement, faute de structures adaptées, les sportifs de haut niveau wallons et francophones sont éparpillés entre divers centres d'entraînement et de formation en Belgique, voire à l'étranger. En plus de conditions d'entraînement largement perfectibles, les synergies entre athlètes, disciplines, encadrants, infrastructures, ne sont pas suffisamment valorisées.

Conscient de ce constat et des enjeux, le Gouvernement wallon a décidé d'inscrire dans son Plan de relance un projet visant la construction d'un pôle sportif d'excellence multidisciplinaire en Wallonie. Celui-ci doit allier la pratique sportive au plus haut niveau, la formation des espoirs sportifs et des professionnels du sport, la recherche médicale et scientifique et le développement économique. Idéalement, le pôle sportif d'excellence multidisciplinaire complètera utilement des infrastructures existantes répondant déjà aux objectifs fixés. Il concernera un site unique ou plusieurs sites qui seraient complémentaires, pour autant que cette complémentarité soit démontrée et qu'elle permette de répondre aux objectifs fixés.

Besoins du secteur

La volonté du Gouvernement étant de définir un programme d'investissements prioritaires sur la base des besoins concrets des acteurs du sport de haut niveau et d'un benchmark des infrastructures existantes en Wallonie, une mission déléguée a été confiée à la SOWACCESS en vue notamment de réaliser une étude de marché.

Pour atteindre les objectifs, deux activités ont été réalisées: des rencontres avec les représentants du sport de haut niveau wallon (AISF, FWB/ADEPS, COIB, Ligue Handisport Francophone) et des visites de sites hors de Wallonie (Flandre, France et Pays-Bas).

Le programme d'investissements prioritaires

Le Gouvernement wallon a arrêté un programme d'investissements prioritaires sur base des besoins exprimés par les acteurs du monde sportif rencontrés et des moyens budgétaires disponibles :

Investissement prioritaire	Description des besoins
Cyclisme	<ul style="list-style-type: none">• Un vélodrome indoor de 250 m, permettant la pratique des disciplines telles que le sprint ou le Keirin.



	<ul style="list-style-type: none">• Une piste de descente et un circuit pour la pratique du VTT, avec une topographie adaptée.• Un parcours BMX pour le Race, couvert d'un toit.• Un parcours de BMX freestyle, couvert d'un toit.
Natation	<ul style="list-style-type: none">• Un bassin olympique de 50m x 25m (doté d'outils modernes d'analyse de nage et de blocs de départ répondant aux normes de compétition). Le bassin permet aussi la pratique du waterpolo et de la nage synchronisée.• Un bassin de 25 m d'entraînement/échauffement.
Triathlon	Les infrastructures développées pour les deux sports précités doivent également permettre l'entraînement des triathlètes.
Gymnastique artistique	<ul style="list-style-type: none">• Un centre d'entraînement et ses agrès permettant la pratique de la gymnastique artistique féminine et masculine.
Tennis	<ul style="list-style-type: none">• Un centre d'entraînement permettant la pratique du tennis de haut niveau en toute saison (8 terrains en surface dure indoor + 8 terrains en terrain battue outdoor, dont 2 recouvrables)
Escrime	<ul style="list-style-type: none">• Une salle d'armes dédiée à la discipline, d'une hauteur minimale de 4,5 m, avec minimum 20 mètres de profondeur qui compte entre 12 et 16 pistes et 75 cm d'espacement entre les pistes.
Skateboard	<ul style="list-style-type: none">• Un skatepark en plein air avec un préau répondant aux normes de compétition internationale.
Centre de compétence et d'expertise pour l'optimisation des performances	<ul style="list-style-type: none">• Le centre prévoit les équipements et les technologies permettant le diagnostic, l'analyse et le perfectionnement de la performance sportive. Il s'agit d'un outil de référence en matière d'appui à la performance sportive dont les équipements et procédures feront l'objet d'une validation préalable par le COIB.• Ce centre doit également disposer de locaux pour l'entraînement en musculation et en haltérophilie.
Zone de récupération	<ul style="list-style-type: none">• Un espace dédié à la récupération des athlètes présents sur le site et répondant aux besoins spécifiques de ces derniers.• Cet espace doit proposer des techniques basées sur des données scientifiques probantes : bains chauds et froids (contrastés), des outils de compression, des outils de cryothérapie localisée ou corps entier, une salle de relaxation/yoga, ...
Hébergement	<ul style="list-style-type: none">• L'hébergement doit être adapté à la fois à une résidence à l'année ou à des séjours ponctuels (format « stages » pour sports individuels ou en équipes), comprenant des espaces permettant de simuler des stages en altitude.• L'hébergement prévoit des espaces de vie pour les sportifs et leurs encadrants, résidents ou non.



⇒ La subvention éventuelle pour ce poste permet de compléter une offre de logements existante.

Adoption du cahier des charges et lancement de l'appel à candidatures : calendrier

Lancement de l'appel à candidatures	24 juillet 2023
Date limite de dépôt des candidatures	30 novembre 2023
Analyse et évaluation qualitative des candidatures par <i>Wallonie Entreprendre et des experts du monde sportifs</i>	décembre 2023
Sélection des lauréats par le Gouvernement wallon et annonce du montant maximal des subventions	1 ^{er} trimestre 2024

Le cahier des charges d'appel à candidatures sera disponible sur le site d'Infrasports dès le 24/07/2023 :

- Pouvoirs publics :

<https://infrastructures.wallonie.be/pouvoirs-locaux/nos-thematiques/infrastructures-locales/infrasports.html>

- Autres bénéficiaires du secteur non marchand :

<https://infrastructures.wallonie.be/entreprises--non-marchand/nos-thematiques/infrastructures-locales/infrasports.html>

CONTACTS PRESSE :

Stéphanie Wyard | Porte-parole d'Adrien DOLIMONT
0473/80.66.47 – stephanie.wyrd@gov.wallonie.be